

## Pierre-Bénite

### Assistantes maternelles et parents s'informent

Elles étaient trente à se réunir jeudi soir afin d'évoquer la formation continue. Assistantes maternelles, mères de familles - et un mari - se rencontraient à la maison des habitants de la Haute-Roche afin de s'informer sur le DIF, droit individuel à la formation, présenté par Françoise Bauche, chargée de communication à la SPAMAF (syndicat professionnel des assistantes maternelles et des assistants familiaux). Organisée par le relais des assistantes maternelles, cette réunion a permis aux nounous et aux parents présents de connaître les modalités de départ en formation dont certains points peuvent être complexes. Ainsi, assistantes et employeurs peuvent s'informer à la FEPEM ou à l'AGEFOS afin de connaître les formations

possibles parmi lesquelles on trouve la préparation des repas, un module d'accueil des enfants handicapés, ou encore d'accompagnement à la séparation. Les assistantes peuvent connaître leur nombre d'heures disponibles sur le site de l'IRCEM, sachant qu'elles cumulent 24 heures par an dans la limite de 120 heures sur cinq ans. Les employeurs, doivent quant à eux savoir qu'ils ont l'obligation, au moins une fois par an, d'informer leur assistante de leur droit à la formation.